

# Sondage sur la COVID-19 dans les entreprises autochtones

Juillet 2020

Présenté par l'Équipe spéciale COVID-19 pour les entreprises autochtones



Soutenu par :



Indigenous Services  
Canada

Services aux  
Autochtones Canada

L'Équipe spéciale COVID-19 pour les entreprises autochtones révèle les constatations de son récent sondage auprès des entreprises autochtones, lesquelles mettent en évidence les répercussions uniques de la pandémie de COVID-19 sur les entreprises autochtones, les obstacles actuels à l'accès aux programmes d'aide gouvernementale et la capacité de ces entreprises de fournir de l'EPI au gouvernement fédéral.

## Table des matières

Sommaire .....	3
Méthodologie.....	4
Données démographiques.....	7
Caractéristiques des entreprises.....	9
Répercussions sur les entreprises .....	12
Répercussions sur les entreprises.....	13
Répercussions générales.....	13
Revenus annuels bruts.....	15
Emploi .....	17
Accès aux programmes gouvernementaux .....	18
Accès aux programmes gouvernementaux .....	19
Relations d'emprunt actuelles .....	20
Aide financière .....	21
Taux de survie des entreprises .....	22
Obstacles aux programmes gouvernementaux .....	24
Capacités d'approvisionnement .....	28
Conclusion et appels à l'action .....	30
Conclusion.....	31
APPELS À L'ACTION .....	32
Bibliographie .....	34



Partie 1

Sommaire

## Rapport sommaire : Sondage sur la COVID-19 dans les entreprises autochtones Réalisé par l'Équipe spéciale COVID-19 pour les entreprises autochtones

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que la COVID-19 est une pandémie mondiale. Depuis, les provinces et territoires, les collectivités autochtones et les municipalités à l'échelle du Canada ont déclaré l'état d'urgence pour établir des mesures de sécurité et réduire la propagation du virus. L'impact de la pandémie sur les personnes, les collectivités et l'économie a été sans précédent; les groupes vulnérables et systématiquement désavantagés ont été encore plus durement touchés. La recherche et l'échange d'information ont joué un rôle crucial dans l'élaboration de politiques et de programmes efficaces durant la pandémie, et demeureront essentiels lors de la phase de reprise et par la suite.

Afin de bien comprendre l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les entreprises autochtones au Canada, l'Équipe spéciale COVID-19 pour les entreprises autochtones a lancé le sondage auprès des entreprises autochtones, en collaboration avec le Conseil canadien pour l'entreprise autochtone (CCEA). En général, on manque de données sur les entreprises autochtones au Canada, ce qui a entraîné la présence d'obstacles dans les politiques, programmes et autres mesures de soutien aux entreprises, actuels et précédents. De plus, d'autres données démographiques, comme le genre et l'identité, sont nécessaires. En période de crise mondiale, il est plus important que jamais de concentrer les efforts sur la collecte de données de qualité afin de contribuer à l'élaboration de plans de relance ciblés pour des groupes économiques distincts. Les entreprises autochtones occupent une place unique dans l'économie canadienne et auront besoin de politiques et de stratégies qui répondent à leurs besoins particuliers. Le sondage auprès des entreprises autochtones constitue une première étape très nécessaire pour comprendre les impacts de la pandémie de COVID-19 sur les entreprises appartenant à des Autochtones au Canada, saisir les obstacles actuels aux programmes gouvernementaux et évaluer la volonté et la capacité de ces entreprises de fournir de l'équipement de protection individuelle (EPI) au gouvernement fédéral.

### Méthodologie

Pour élaborer et diffuser le sondage, l'Équipe spéciale COVID-19 pour les entreprises autochtones a eu recours aux réseaux sociaux et aux bases de données de ses membres :

[Assemblée des Premières Nations](#)

[Association nationale des sociétés autochtones de financement](#)

[Conseil canadien pour l'entreprise autochtone](#)

[Conseil national de développement économique des Autochtones](#)

[Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtone](#)

[Pauktuutit Inuit Women of Canada](#)

[Association touristique autochtone du Canada](#)

[Inuit Tapiriit Kanatami](#)

Le sondage auprès des entreprises autochtones était accessible du 29 avril au 22 mai 2020. Au total, 838 réponses (en français et en anglais) ont été obtenues. Le sondage a été distribué en

utilisant une approche de participation ouverte. Les membres de l'Équipe spéciale ont fait la promotion du sondage en ligne par l'entremise de leurs réseaux d'affaires.

La participation était volontaire et reposait sur une méthode de libre-choix, selon laquelle les répondants pouvaient décider de répondre au sondage en totalité ou en partie. En raison de la nature ouverte et volontaire du sondage, les données ne sont pas pondérées et ne devraient pas être considérées comme un échantillon représentatif fondé sur l'ensemble de la population d'entreprises autochtones au Canada. Le rapport suivant donne un aperçu des résultats du *Sondage auprès des entreprises autochtones*, et ce, pour les entreprises de tous les secteurs, groupes d'identité (Premières Nations, Inuits et Métis), genres, emplacements (réserves ou hors réserve, établissements, Inuit Nunangat) et tailles (revenus annuels, nombre d'employés).



## Partie 2

# Données démographiques et caractéristiques des entreprises

## Données démographiques

La majorité des répondants au sondage représentent des entreprises privées autochtones, qui comptent entre 1 et 19 employés, sont constituées en personne morale et détenues à majorité par une ou plusieurs personnes des Premières Nations. Comme dans les recherches antérieures du CCEA<sup>1</sup>, plus de la moitié (58 %) des entreprises sondées sont détenues par des hommes et plus du tiers (37 %) sont détenues par des femmes; les autres entreprises ont refusé de répondre (figure 1). Il semble y avoir une répartition égale d'entreprises qui exercent leurs activités au sein d'une collectivité autochtone (réserve des Premières Nations, communauté métisse, Inuit Nunangat) et à l'extérieur d'une collectivité autochtone (46 % et 44 %, respectivement) (figure 2). Certains de ceux qui n'ont pas choisi ces réponses ont indiqué qu'ils ont plusieurs bureaux dans leur réserve et à l'extérieur de celle-ci, que leur collectivité n'est pas officiellement reconnue, qu'ils voyagent pour le travail ou qu'ils sont mobiles, ou encore que leur bureau est situé dans une collectivité autochtone qui n'est pas la leur. La figure 3 montre que la majorité des réponses proviennent d'entreprises des Premières Nations (72 %), suivies d'entreprises détenues par des Métis (18 %) et d'entreprises détenues par des Inuits (4 %).

Cette entreprise est-elle majoritairement détenue par une femme (51 %)?

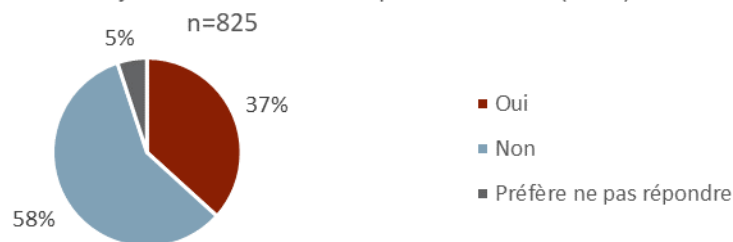


Figure 1

Entreprise située à l'intérieur ou à l'extérieur de la collectivité n=833

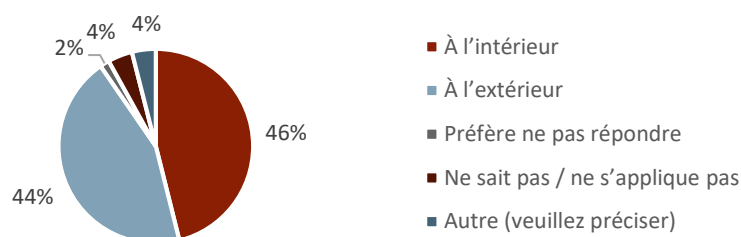


Figure 2

<sup>1</sup> CCEA (2016). « Promesse et prospérité : Sondage sur les commerces autochtones 2016 ».

<https://www.ccab.com/wp-content/uploads/2017/04/CCAB-PP-Report-V2-FR-SQ.pdf>. En 2016, le Sondage national du CCEA sur les commerces autochtones avait révélé que les hommes propriétaires d'entreprises autochtones représentaient 63 % de l'échantillon, tandis que les femmes propriétaires d'entreprises autochtones représentaient 37 %.

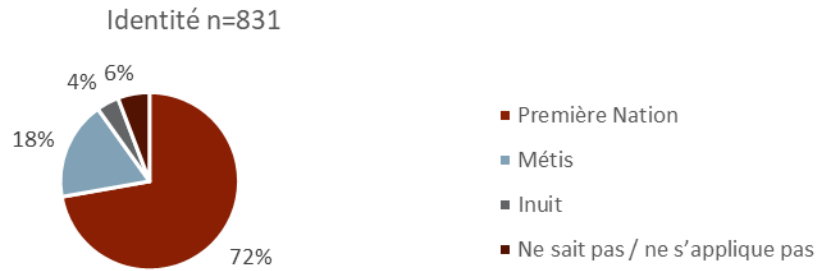


Figure 3

Les données de toutes les provinces ont été recueillies (figure 4); toutefois, ce ne sont pas tous les participants qui ont indiqué leur emplacement. L'Ontario, la Colombie-Britannique et le Québec sont les plus représentés. Les provinces des Prairies, les Maritimes et les territoires du Nord affichent des taux de réponse plus faibles, mais ont permis de constater des éléments importants.

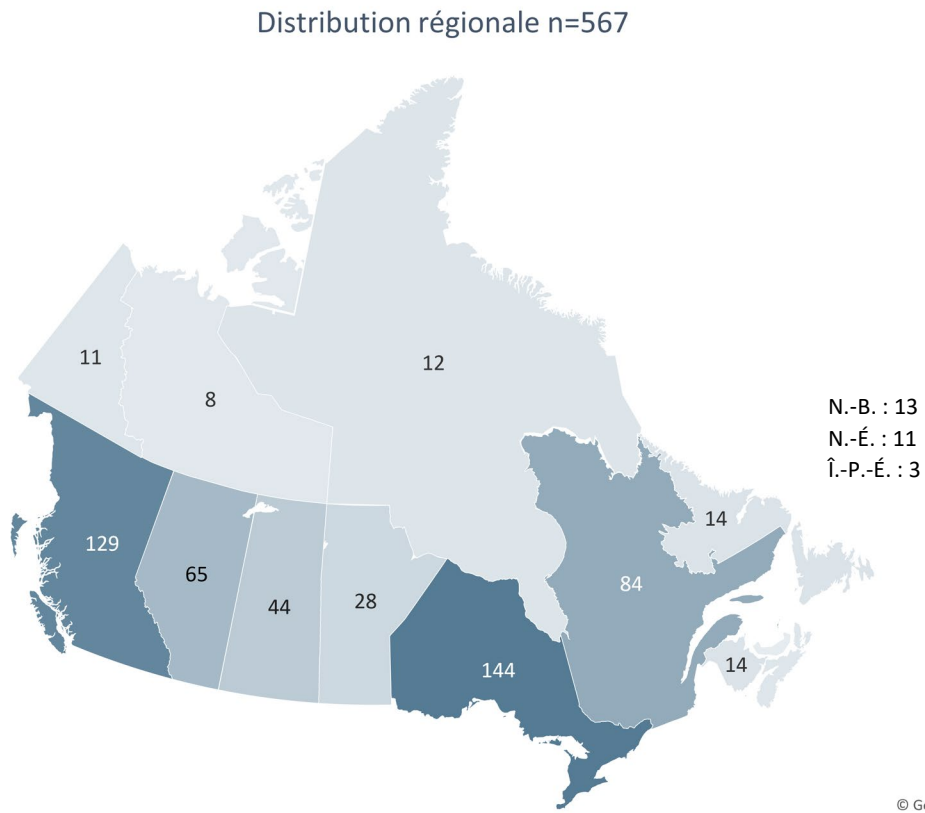


Figure 4



## Caractéristiques des entreprises

Pour les répondants au sondage, la taille d'entreprise la plus courante est de 1 à 19 employés (60 %), suivie des entreprises à propriétaire unique (24 %) (figure 5). Selon la figure 6, une majorité d'entreprises appartiennent à des intérêts privés (76 %), mais il y a également des sociétés de développement économique autochtones (7 %) et des entreprises communautaires (10 %). Les réponses dans la catégorie « Autre » font état d'autres structures de propriété ou d'entreprise (comme un certain nombre de collectivités, de sociétés de personnes autochtones et de coentreprises) ou du type d'entreprise (sans but lucratif ou secteur en particulier).

La plupart des entreprises sondées sont constituées en personne morale (60 %) et sont à but lucratif (87 %).

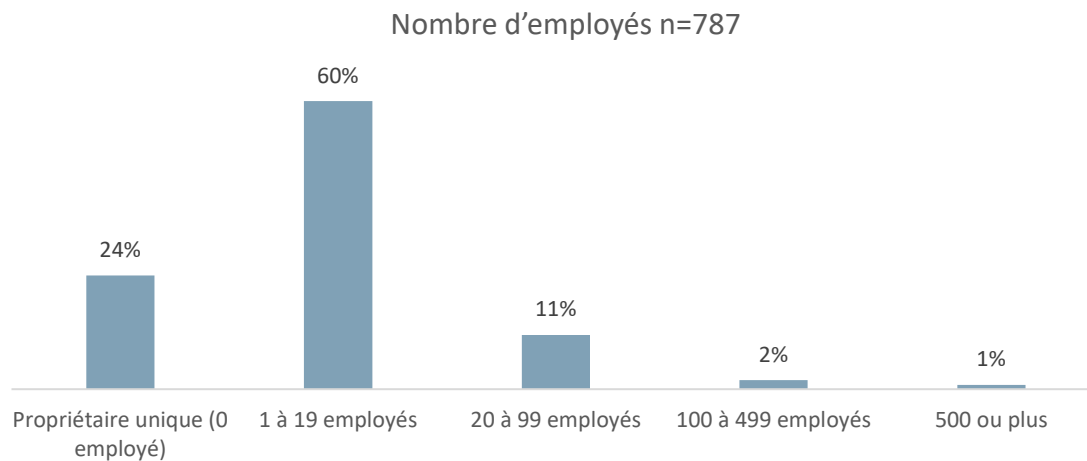


Figure 5

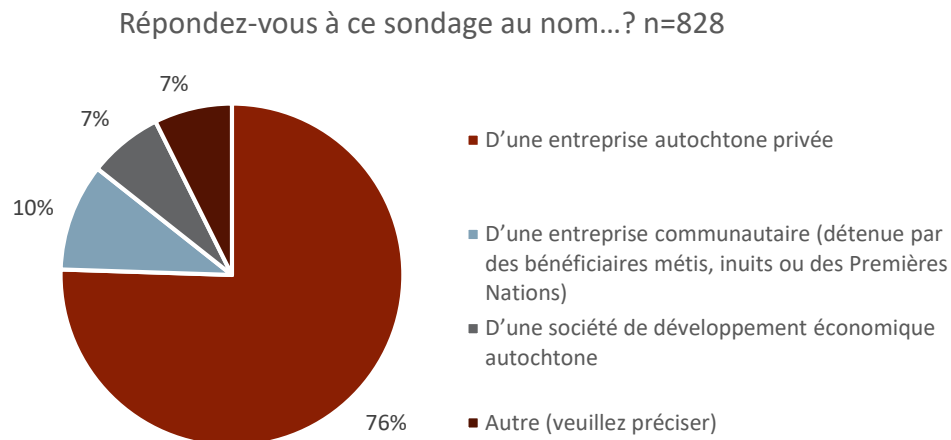


Figure 6

Les répondants au sondage ont été invités à choisir l'industrie dans laquelle leur entreprise exerce ses activités dans les catégories suivantes du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Les principales industries déclarées par les participants sont les autres services (18 %)<sup>2</sup>; les services professionnels, scientifiques et techniques (13 %); la construction (11 %); le commerce de détail (9 %); l'agriculture, la foresterie, la pêche et la chasse (7 %); les services d'hébergement et de restauration (6 %) (voir la figure 7). D'après Statistique Canada, les industries suivantes ont été les plus durement touchées en matière d'emploi et de mises à pied : les services d'hébergement et de restauration; les soins de santé et l'assistance sociale; les arts, spectacles et loisirs; le commerce de détail; les autres services<sup>3</sup>. La figure 7 présente ces industries en bleu foncé.

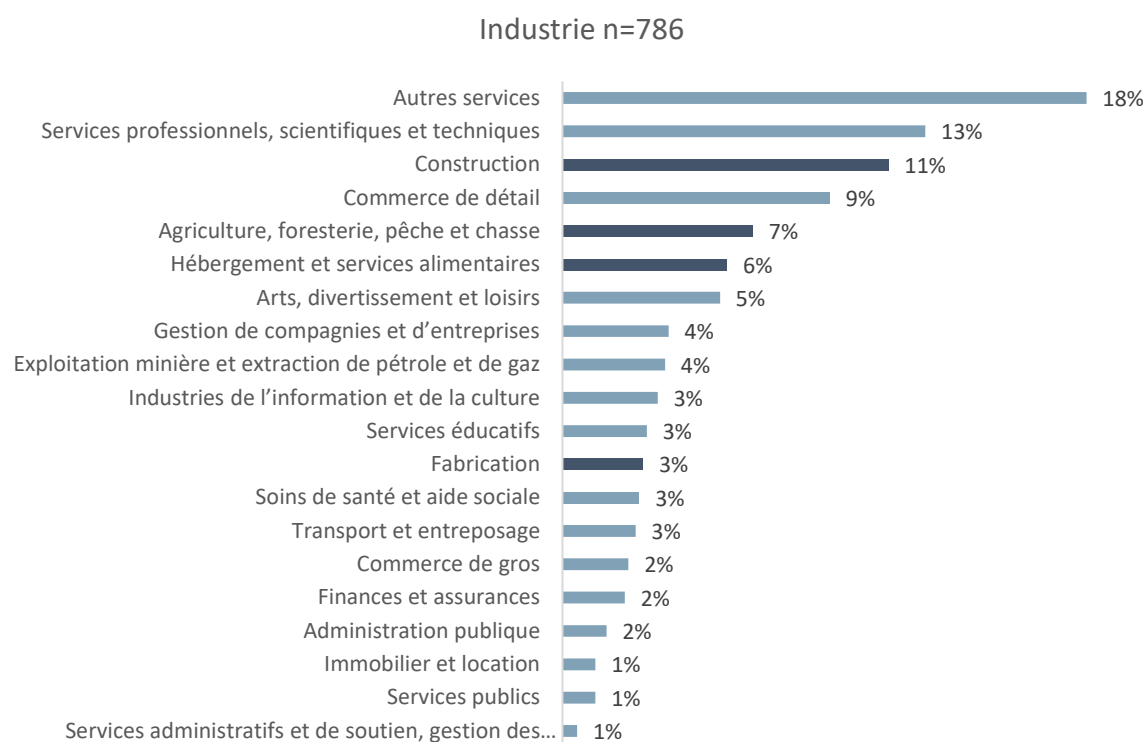


Figure 7

<sup>2</sup> Le SCIAN comprend les services comme la réparation de machines, les services de soins personnels et la finition de photos dans la catégorie « Autres services ».

<sup>3</sup> Statistique Canada. 2020. « Tableau 1 : Pourcentage des entreprises qui ont déclaré avoir mis à pied du personnel et ont mis à pied 80 % ou plus de leur effectif, par secteur, Canada, mars 2020 ».

<https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200429/t001a-fra.htm>

Pour bien cerner les activités des entreprises, une question de suivi a été ajoutée afin que les répondants décrivent ce que fait leur entreprise. Parmi les réponses courantes, mentionnons notamment le tourisme, la vente au détail, la conception Web, l'artisanat et les cadeaux, les services de consultation et la passation de marchés. D'autres mots clés apparaissent dans la figure 8.



Figure 8



## Partie 3

# Répercussions sur les entreprises

## Répercussions sur les entreprises

### Répercussions générales

La COVID-19 a eu des répercussions négatives sur la grande majorité (91 %) des entreprises autochtones (figure 9). La pandémie a eu un impact économique très négatif (56 %) ou assez négatif (35 %) sur les activités des entreprises autochtones.

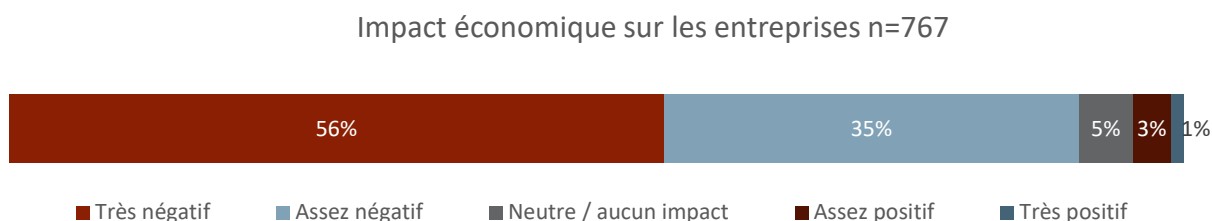


Figure 9

#### **Piste de réflexion critique 1.0**

Sur une échelle de cinq points allant de très positif à très négatif, l'impact économique global de la pandémie a été négatif pour 88,2 % des entreprises situées à l'extérieur de leur collectivité et 93 % des entreprises situées dans leur collectivité. Toutefois, les personnes ayant des bureaux principaux à l'extérieur de leur collectivité (60 %) ont signalé une incidence très négative plus souvent que celles qui exercent leurs activités principalement au sein de leur collectivité (50 %).

Alors que 90 % des entreprises ont subi des répercussions négatives, les entreprises appartenant à des femmes sont plus susceptibles que les autres de déclarer un résultat très négatif (61 % comparativement à 53 % des entreprises appartenant à des hommes).

Les entreprises de la Nouvelle-Écosse (82 %), du Nouveau-Brunswick (79 %) et du Québec (71 %) sont les plus susceptibles d'avoir connu un impact très négatif.

Les trois principaux impacts ressentis par la majorité des répondants sont une diminution des revenus (76 %); une diminution de la demande de produits ou de services (65 %) et l'annulation de réunions, de rassemblements ou d'événements (59 %) (figure 10). Un tiers des répondants (30 %) ont déclaré avoir fermé des bureaux et des installations, et près d'un cinquième (18 %) ont entièrement fermé leur entreprise (cela pourrait être permanent ou temporaire).

Sans surprise, les données montrent que toutes les entreprises autochtones sondées ont été touchées d'une façon ou d'une autre par la pandémie de COVID-19 : seulement 1 % des répondants n'ont indiqué aucun impact actuel sur leurs activités (figure 10).

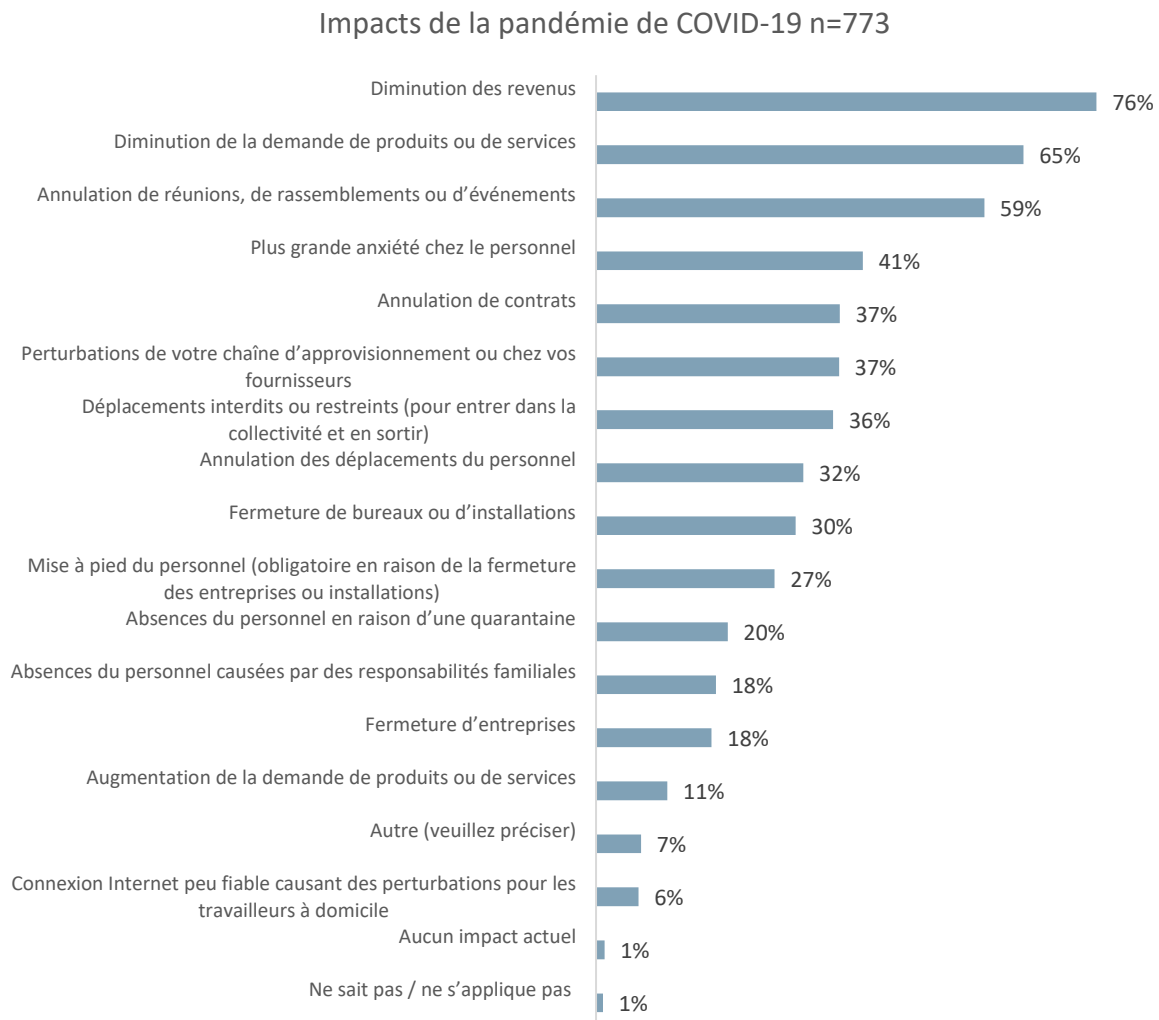


Figure 10

### Revenus annuels bruts

Au cours du dernier exercice, plus du tiers (37 %) des entreprises sondées ont déclaré un revenu annuel brut de 0 à 100 000 \$ et un autre tiers (33 %) ont déclaré un revenu annuel brut de 100 000 \$ à 499 000 \$. Le dernier tiers (34 %) a déclaré des revenus de plus de 500 000 \$. Il en ressort donc que les tailles d'entreprises sont très variées (figure 11).

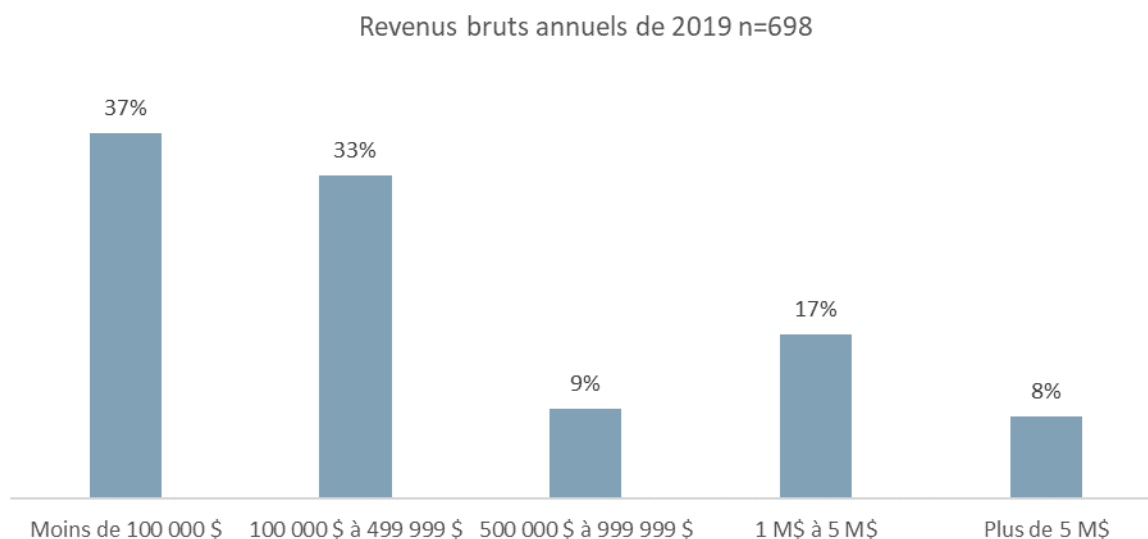


Figure 11

Un peu plus des deux tiers (67 %) des entreprises autochtones interrogées ont vu leurs revenus diminuer de janvier à mars 2020, comparativement aux revenus gagnés pendant la même période en 2019 (figure 12). De ces entreprises, 38 % ont signalé une diminution de 40 % ou plus de leurs revenus. Ce nombre est légèrement supérieur à la moyenne canadienne, si l'on fait une comparaison avec les données recueillies dans le cadre de l'Enquête canadienne sur la situation des entreprises en mars 2020, qui indique que les revenus de 32,3 % des entreprises canadiennes ont chuté de 40 % ou plus par rapport à l'année précédente<sup>4</sup>. En outre, plus de la moitié des entreprises autochtones sondées dans 11 provinces et territoires ont connu une baisse de 20 % ou plus, le Nouveau-Brunswick (79 %), la Nouvelle-Écosse (73 %) et Terre-Neuve (69 %) étant les plus durement touchés — ce nombre est significatif par rapport aux données de Statistique Canada qui indiquent que parmi les entreprises canadiennes, seulement cinq provinces ont connu une baisse à cet égard<sup>5</sup>.

Notamment, un faible pourcentage des répondants (7 %) ont constaté une augmentation de leurs revenus bruts pendant la pandémie (figure 12). Parmi les industries qui ont déclaré un bénéfice, mentionnons le commerce de détail (5 entreprises); le commerce de gros (4); la fabrication (4); la construction (4); la finance et les assurances (4); et les services professionnels,

<sup>4</sup> Statistique Canada. 2020. « Enquête canadienne sur la situation des entreprises : les répercussions de la COVID-19 sur les entreprises au Canada, mars 2020 », gouvernement du Canada, 2020, <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200429/dq200429a-fra.htm>.

<sup>5</sup> Idem.

scientifiques et techniques (5). Cela pourrait être dû à une augmentation de la production et de la demande pour les entreprises qui sont en mesure de fournir de l'EPI et d'autres services essentiels et qui ont été en mesure de maintenir ou d'accroître leurs activités pendant la pandémie.

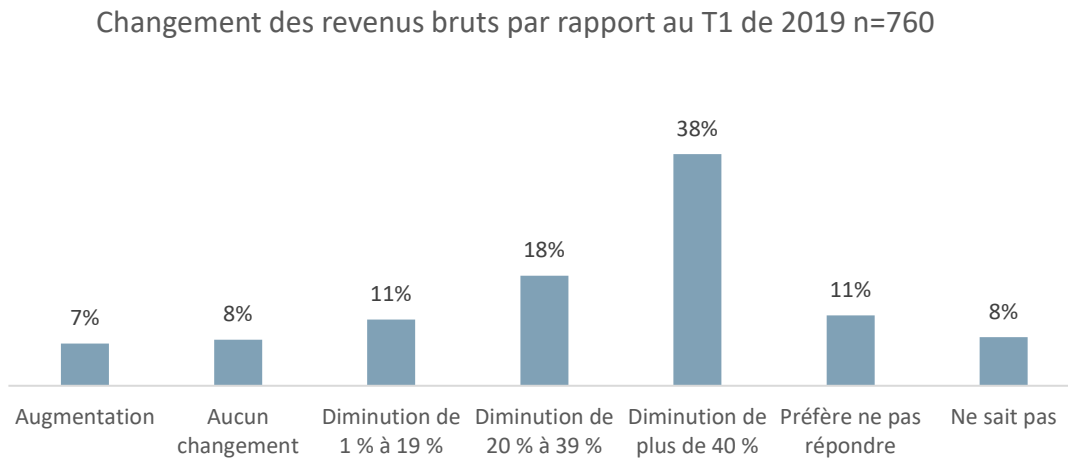


Figure 12

#### ***Piste de réflexion critique 2.0***

Les entreprises appartenant à des Inuits sont plus susceptibles d'avoir connu une baisse de revenus de 50 % ou plus (38 %, comparativement à 27 % pour les Métis et à 31 % pour les Premières Nations).

Les entreprises appartenant à des femmes sont plus susceptibles d'avoir connu une baisse de plus de 50 % des revenus (36 % comparativement à 26 % pour les entreprises appartenant à des hommes).



## Emploi

Les entreprises autochtones ont donné des réponses variables quant au pourcentage d'employés qui peuvent continuer à remplir la majorité de leurs fonctions pendant la pandémie. La figure 10 montre que 27 % des entreprises ont procédé à des mises à pied en raison de la fermeture de bureaux. Toutefois, d'autres données indiquent que plus des deux tiers (68 %) des entreprises ont constaté qu'il y a eu un impact sur leurs effectifs pendant cette période (à divers degrés). Plus particulièrement, une entreprise sur dix signale qu'aucun de ses employés n'a été en mesure de travailler normalement pendant la pandémie; une sur dix affirme que seulement 1 % à 20 % de son personnel a pu continuer à travailler comme d'habitude; et 14 % des entreprises sondées n'ont connu aucun impact sur la dotation (figure 13).

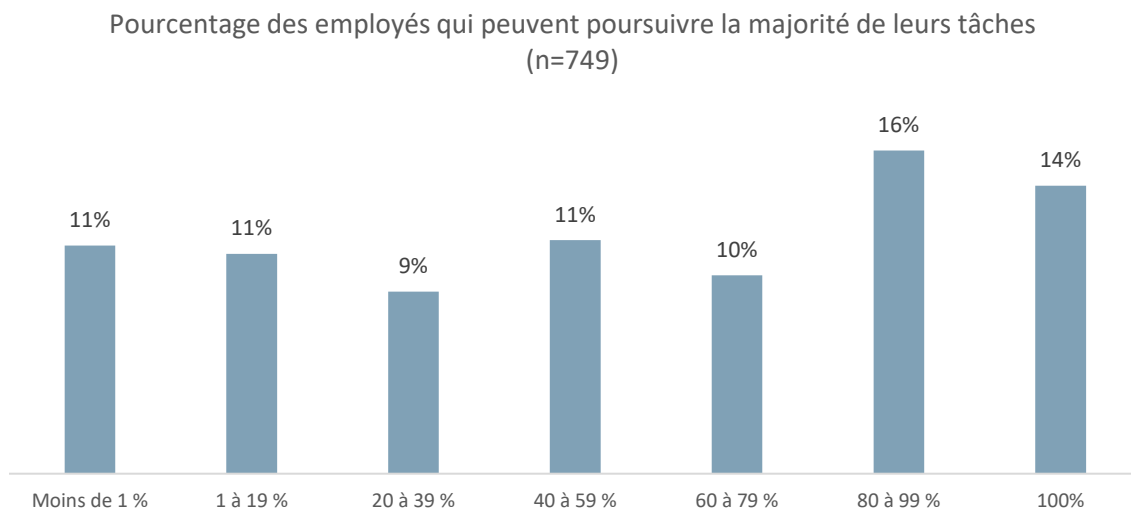


Figure 13



## Partie 4

# Accès aux programmes gouvernementaux

## Accès aux programmes gouvernementaux

Le soutien du gouvernement était au centre des discussions sur la pandémie de COVID-19. Parmi les renseignements actuellement accessibles au public au sujet de l'aide offerte par le gouvernement du Canada aux entreprises autochtones, mentionnons<sup>6</sup> :

- Un financement de 306,8 millions de dollars pour aider les petites et moyennes entreprises autochtones et soutenir les institutions financières autochtones qui offrent du financement à ces entreprises. Cette somme permettra d'accorder des prêts à court terme sans intérêt et des contributions non remboursables par l'intermédiaire des institutions financières autochtones qui offrent des services de financement et de soutien aux entreprises des Premières Nations, des Inuits et des Métis.
- Un financement de 117 millions de dollars pour soutenir les entreprises communautaires appartenant à des Premières Nations, des Inuits et des Métis, y compris les microentreprises, qui ne sont pas admissibles aux mesures de soutien aux entreprises existantes. Les critères d'admissibilité et d'autres détails sont à venir.
- Un financement de 16 millions de dollars pour soutenir l'industrie touristique autochtone. L'Association touristique autochtone du Canada administrera le fonds destiné aux entreprises de partout au pays qui ont perdu des revenus en raison de la COVID-19<sup>7</sup>.

Afin de mieux cerner l'incidence des programmes gouvernementaux et la façon dont on peut accroître leur efficience et leur efficacité, la section qui suit donne un aperçu des relations d'emprunt, de l'aide financière, du taux de survie des entreprises et des obstacles à l'accès aux fonds gouvernementaux.

---

<sup>6</sup> Le rapport sur le sondage auprès des entreprises autochtones fait état des données recueillies en avril et en mai 2020. Depuis lors, d'autres mesures de soutien ont été mises à la disposition du public et le gouvernement du Canada a élargi les critères d'admissibilité aux mesures de soutien existantes. Cette section fournit une analyse des obstacles, perçus ou réels, associés aux programmes gouvernementaux au moment de la collecte des données.

<sup>7</sup> <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html#entreprises>

### Relations d'emprunt actuelles

Un peu moins du tiers (29 %) des entreprises sondées n'ont aucune relation d'emprunt avec les banques, les coopératives de crédit ou les prêteurs gouvernementaux. Environ deux répondants sur cinq déclarent avoir une relation d'emprunt actuelle ou antérieure avec de grandes institutions financières, tandis qu'un répondant sur cinq a une relation avec des institutions financières autochtones (IFA). Étant donné que seulement 22 % des entreprises autochtones déclarent avoir une relation antérieure ou actuelle avec une IFA, il est évident qu'il faut des exigences souples en matière de prêts et un élargissement de l'offre de prêts aux entreprises par l'intermédiaire du soutien financier nouvellement annoncé par le gouvernement à l'intention des entreprises autochtones (figure 14).

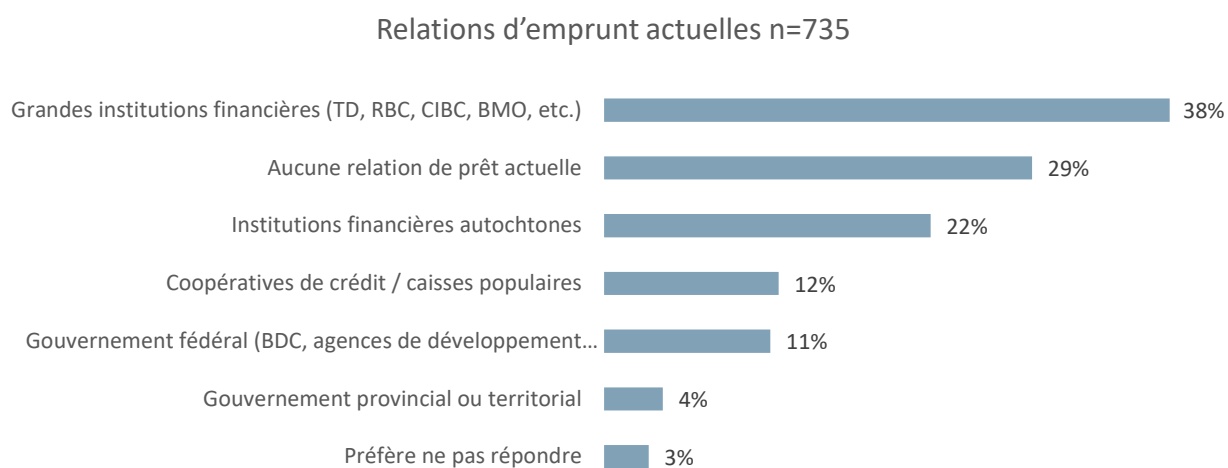


Figure 14

Parmi les répondants qui ont un prêt d'entreprise ou qui en ont déjà contracté un, 35 % l'ont obtenu au moyen d'actifs personnels, comme le logement ou d'autres garanties (figure 15).

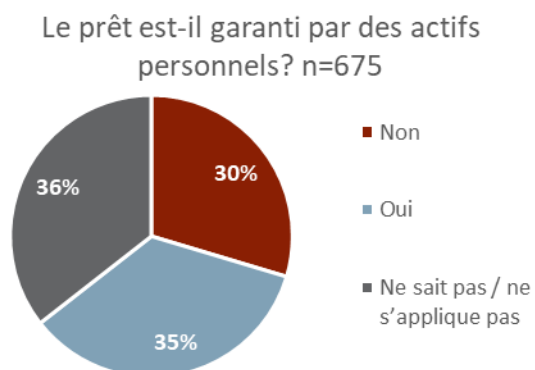


Figure 15

#### ***Piste de réflexion critique 3.0***

Seulement 31 % des entreprises appartenant à des femmes ont une relation d'emprunt avec les grandes institutions financières, comparativement à 42 % pour les hommes.

35 % des entreprises appartenant à des femmes n'ont aucune relation d'emprunt, comparativement à 25 % pour les hommes.

## Aide financière

En ce qui concerne l'aide financière, près de la moitié (47 %) des entreprises sondées envisagent de demander, ou ont demandé, une aide financière gouvernementale en réaction à la pandémie de COVID-19 (figure 16). Un peu moins de la moitié de ces entreprises auront besoin de plus de 50 000 \$ en aide financière pour maintenir leurs activités normales au cours des six prochains mois (tableau 1). Un quart des entreprises sondées (22 %) auront besoin d'un soutien financier de plus de 100 000 \$ pour maintenir leurs activités normales au cours des six prochains mois (tableau 1). Les deux tiers (67 %) des entreprises sondées ont déclaré des revenus annuels bruts de plus de 100 000 \$, ce qui signifie que des prêts plus importants peuvent être nécessaires pour maintenir leurs activités quotidiennes. Ces données initiales mettent l'accent sur la nécessité d'un financement supplémentaire en liquidités, de prêts commerciaux plus importants et d'un soutien accru au-delà du plan de relance actuel pour les institutions financières autochtones et leurs clients autochtones annoncé en avril 2020; au moment du sondage, ce financement avait été annoncé, mais il n'était pas encore disponible.

L'entreprise a-t-elle l'intention de demander une aide financière du gouvernement? n=736

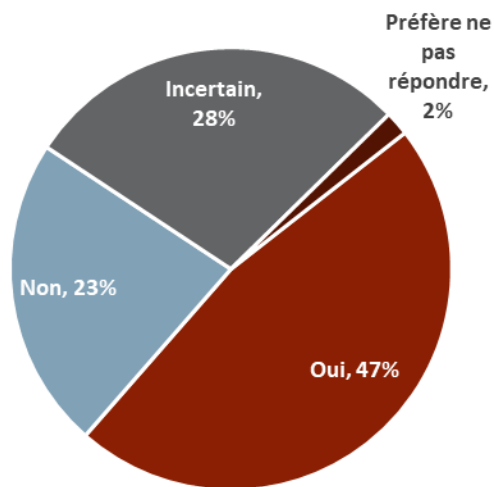


Figure 16

Tableau 1

**Quelle aide financière vous faut-il pour maintenir des activités commerciales normales pendant la pandémie de COVID-19? Faites une estimation pour les 6 prochains mois.**

Montant	%
0 \$ à 49 999 \$	42 %
50 000 \$ à 99 999 \$	24 %
Plus de 100 000 \$	22 %

### *Piste de réflexion critique 4.0*

Une proportion de 26 % des entreprises appartenant à des hommes aura besoin de plus de 100 000 \$ pour maintenir les activités normales, comparativement à 15 % des entreprises appartenant à des femmes.

Une proportion de 29 % des entreprises constituées en personne morale aura besoin de plus de 100 000 \$, comparativement à 11 % des entreprises non constituées en personne morale.

Dans une question à réponse ouverte, on a demandé aux répondants de signaler leur préoccupation commerciale la plus pressante à l'époque. Les réponses, bien que variées, révèlent des éléments intéressants. Comme prévu, les ventes, les flux de trésorerie et les revenus constituent des sources de préoccupation courantes, en plus des déplacements et des restrictions. De nombreuses entreprises ont un besoin pressant de financement, de subventions ou de soutien gouvernemental — et elles indiquent qu'il s'agit de leur principale préoccupation. Naturellement, il y a de l'incertitude face aux consommateurs, aux clients, aux contrats et au travail à venir. Le personnel est un autre sujet qui a souvent été signalé, y compris le maintien en poste des employés, ainsi que leur santé et leur sécurité. La production ou l'acquisition d'EPI a également été mentionnée.

Les répondants ont souligné la nécessité de mettre davantage l'accent sur l'adaptation et l'innovation au sein de leur entreprise. Certaines entreprises ont fait état d'un besoin urgent de renforcer leur présence en ligne par le commerce électronique et le marketing ou de modifier entièrement leur stratégie d'affaires. Notamment, les participants ont mentionné qu'ils recherchent une formation et une éducation sur la façon d'améliorer leur présence en ligne et d'accéder au financement afin de se préparer au commerce électronique.

#### **Notre préoccupation commerciale la plus pressante est...**

*« ... de la formation pour mettre à jour mes compétences afin que je puisse continuer à offrir mes services de mobilisation et de consultation. »*

*« ... de garder tout mon personnel en bonne santé pour qu'il puisse continuer à travailler. »*

*« ... de comprendre et de prévoir les changements en ce qui concerne les déplacements à destination et en provenance des collectivités, les déplacements aériens et les restrictions relatives aux rassemblements et réunions. »*

#### **Taux de survie des entreprises**

Lorsqu'on leur a demandé combien de temps leur entreprise pourrait continuer à fonctionner si aucun autre soutien n'était offert, un peu plus de la moitié (56 %) des entreprises autochtones ont indiqué que sans soutien, elles risquent de faire faillite d'ici 6 mois. Cela comprend 10 % d'entreprises qui prévoient que leurs activités ne pourront pas être maintenues un mois sans soutien, et 2 % d'entreprises qui déclarent avoir déjà fermé leurs portes (figure 17).

### Pendant combien de temps cette entreprise peut-elle continuer de fonctionner sans soutien? n=705

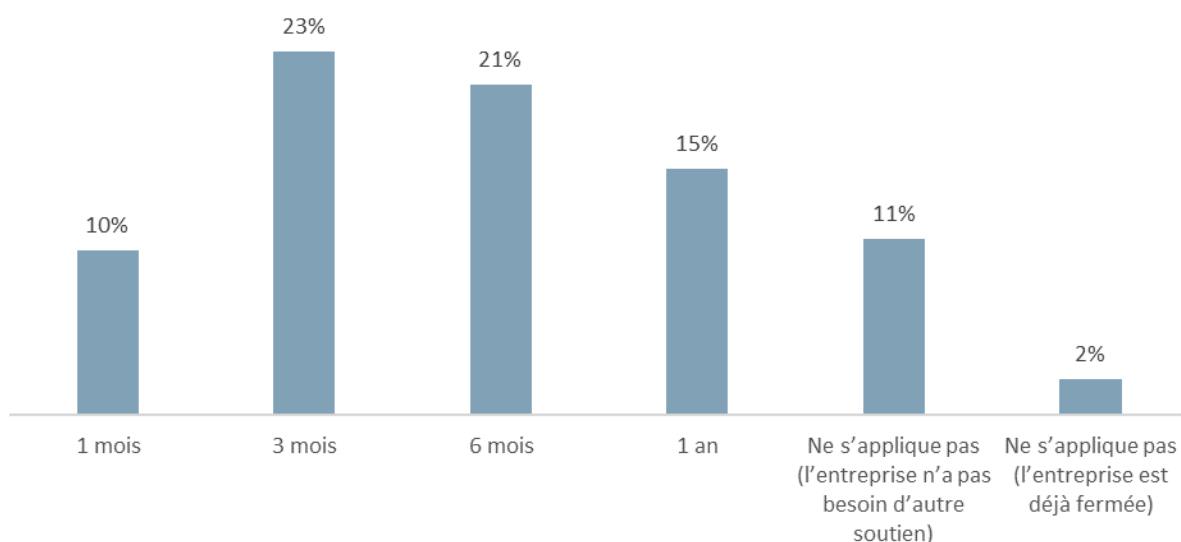


Figure 17

#### ***Piste de réflexion critique 5.0***

Selon le sondage, 60,4 % des entreprises établies à l'extérieur de la collectivité prévoient que leur entreprise ne durera pas plus de 6 mois, comparativement à 48,4 % des entreprises situées dans la collectivité du propriétaire.

Les entreprises appartenant à des femmes étaient deux fois plus susceptibles de déclarer qu'elles ne pourraient survivre qu'un mois sans autre soutien (15 %), comparativement aux entreprises appartenant à des hommes (7 %).

Les entreprises appartenant à des hommes étaient plus de deux fois plus susceptibles d'indiquer qu'elles n'avaient pas besoin de soutien supplémentaire pour maintenir leurs activités commerciales normales (15 %), comparativement aux entreprises appartenant à des femmes (6 %).

Les propriétaires d'entreprises des Premières Nations étaient plus susceptibles de déclarer un taux de survie de moins d'un mois (12 %), comparativement à 7 % des entreprises appartenant à des Métis et à 3 % des entreprises appartenant à des Inuits. Les propriétaires d'entreprises métisses étaient plus susceptibles de déclarer six mois ou moins (62 %), comparativement aux Premières Nations (53,8 %) et aux Inuits (41 %).

La majorité des entreprises (53 %) ne disposent pas de plan de crise ou de continuité (un plan pour protéger l'ensemble du personnel et des actifs en cas de catastrophe), et 39 % de ces entreprises ont indiqué qu'elles auraient besoin d'aide pour en créer un (figure 18).

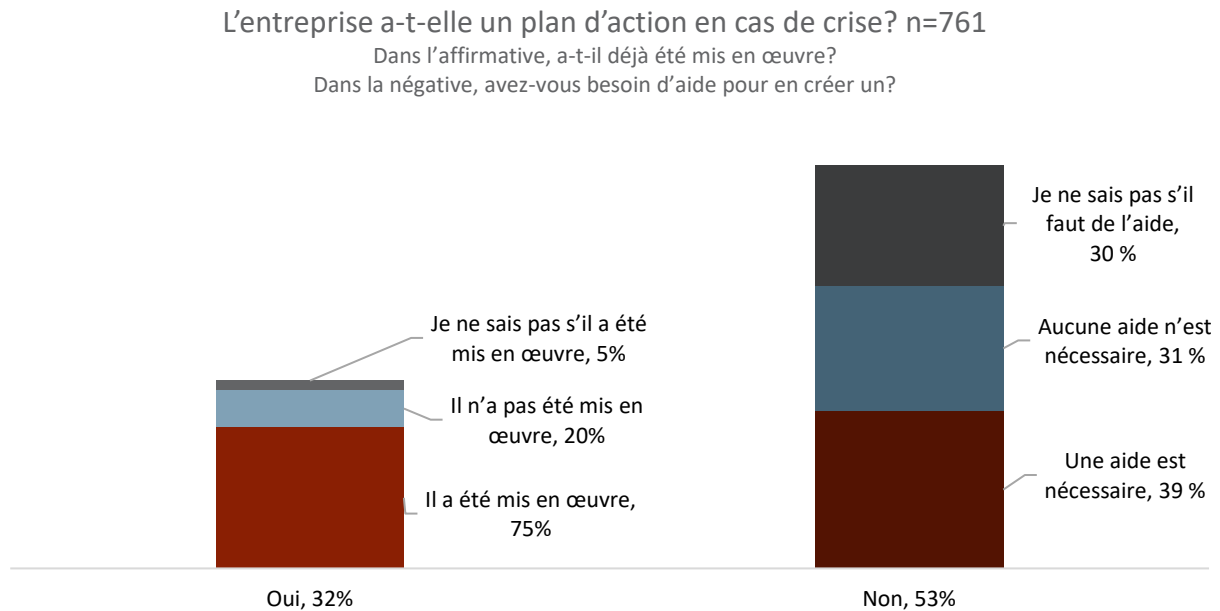


Figure 18

#### Obstacles aux programmes gouvernementaux

Le gouvernement du Canada a mis en œuvre le Plan d'intervention économique pour répondre à la COVID-19, qui offre de l'aide aux particuliers, aux entreprises, aux secteurs et aux organisations qui aident les Canadiens. Les mesures de soutien aux entreprises comprennent les subventions salariales, les reports d'impôt, les prêts et la Prestation canadienne d'urgence pour les travailleurs indépendants. De plus, un financement de 306,8 millions de dollars est prévu pour les petites et moyennes entreprises autochtones. Il sera mis en œuvre sous forme de prêts sans intérêt et de contributions non remboursables. Lorsqu'on les a interrogées au sujet des obstacles perçus ou réels à l'accès au Plan d'intervention économique du gouvernement du Canada pour répondre à la COVID-19, les entreprises autochtones en ont mentionné plusieurs. Les principaux obstacles signalés étaient l'insuffisance des liquidités à court terme pour rembourser les reports d'impôt ou les prêts à une date ultérieure (22 %); le fait que la masse salariale est actuellement inférieure à 20 000 \$ (18 %); le fait que la dette actuelle de l'entreprise est trop élevée pour amortir davantage de dettes, même sans intérêts (14 %); et le niveau plus élevé de diligence raisonnable ou de garanties exigées par les institutions financières courantes (14 %). Toutefois, 12 % ont déclaré ne pas avoir connu d'obstacles (tableau 2).



Tableau 2

<b>Si l'entreprise souhaite accéder au Plan d'intervention économique du gouvernement du Canada pour répondre à la COVID-19 (y compris les reports des versements d'impôt et les prêts à taux d'intérêt nul) ou a tenté d'y avoir accès, à quels obstacles perçus ou réels avez-vous fait face, s'il y a lieu?</b>	
<b>Choix de réponse</b>	<b>%</b>
<b>Le flux de trésorerie à court terme est insuffisant pour rembourser les reports d'impôt ou les prêts à une date ultérieure</b>	22 %
<b>La masse salariale est actuellement inférieure à 20 000 \$</b>	18 %
<b>La dette actuelle de l'entreprise est trop élevée pour amortir davantage de dettes, même sans intérêts</b>	14 %
<b>Les institutions financières courantes exigent un niveau plus élevé de diligence raisonnable ou de garanties pour les entreprises autochtones en raison de préoccupations continues à l'égard des risques et de la sécurité des entreprises autochtones (article 89 de la <i>Loi sur les Indiens</i>)</b>	14 %
<b>Il y a un manque d'actifs pouvant servir de garantie</b>	13 %
<b>La faible cote de crédit et l'épargne limitée en capitaux propres et en espèces font obstacle aux programmes fédéraux administrés par les institutions financières courantes</b>	13 %
<b>Aucun obstacle actuel</b>	12 %
<b>Incapacité de respecter les critères d'admissibilité liés à la preuve de la masse salariale en raison de l'exonération d'impôt des employés</b>	12 %
<b>Structure juridique de l'entreprise (propriétaire unique ou société de personnes ne recevant pas de soutien)</b>	12 %
<b>Exigences relatives aux états financiers et autres documents financiers</b>	11 %
<b>Manque de renseignements pertinents</b>	7 %
<b>Taux d'intérêt trop élevés</b>	6 %
<b>Barrières linguistiques</b>	0 %
<b>Ne sait pas/ne s'applique pas</b>	25 %
<b>Autre (veuillez préciser)</b>	11 %
<b>Réponses</b>	698

Les thèmes courants de la catégorie « Autre » étaient les processus de demande contraignants et le non-respect des critères d'admissibilité en raison de la propriété autochtone, de l'emplacement dans les réserves ou du fait de ne pas faire des affaires depuis assez longtemps.

En ce qui concerne les obstacles à l'accès à la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), les répondants considèrent que l'insuffisance de travail pour réembaucher des employés constitue un obstacle majeur pour les entreprises (18 %).

Enfin, 15 % des entreprises n'ont signalé aucun obstacle à l'accès à la SSUC (tableau 3).

Tableau 3

<b>Si l'entreprise souhaite accéder à la Subvention salariale d'urgence du Canada ou a tenté d'y avoir accès, à quels obstacles perçus ou réels avez-vous fait face, s'il y a lieu? (Cochez toutes les réponses qui s'appliquent)</b>	
<b>Choix de réponse</b>	<b>%</b>
<b>Travail insuffisant pour réembaucher des employés, même avec une subvention salariale</b>	18 %
<b>Aucun obstacle actuel</b>	15 %
<b>Incapacité d'accéder à une subvention salariale de 75 % pour les employés qui sont admissibles en raison des revenus non imposables (dans les réserves)</b>	11 %
<b>Ne sait pas si les revenus bruts ont chuté de plus de 30 %</b>	10 %
<b>Non admissible à une subvention salariale en raison du statut d'entreprise communautaire ou de société en commandite</b>	8 %
<b>Trop difficile de conclure des ententes de partage du travail entre les employés</b>	3 %
<b>Ne sait pas/ne s'applique pas</b>	41 %
<b>Autre (veuillez préciser)</b>	10 %
<b>Réponses</b>	689



## Partie 5

# Capacités d'approvisionnement

## Capacités d'approvisionnement

Un pourcentage faible, mais important d'entreprises autochtones sondées peuvent facilement fournir des fournitures ou de l'équipement pour répondre aux besoins médicaux du Canada (12 %), ou encore accroître la production ou la réorienter de manière à fournir de l'EPI (8 %), comme le montre la figure 19. Cela représente 84 fournisseurs d'EPI et 57 entreprises qui peuvent se rééquiper, rien que dans le cadre de ce sondage, ce qui signifie qu'il est possible qu'un plus grand nombre d'entreprises autochtones de partout au Canada puissent soutenir l'intervention fédérale à l'égard de la COVID-19. Il y a actuellement peu ou pas de données publiques sur l'approvisionnement fédéral auprès des entreprises autochtones; toutefois, dans les réseaux de l'Équipe spéciale, on est peu au courant d'entreprises autochtones ayant obtenu des contrats fédéraux liés à la COVID-19. Les entreprises autochtones ont fait preuve de capacité, de détermination et de pensée novatrice face à la pandémie de COVID-19, et il faut s'efforcer davantage de faire en sorte que le gouvernement du Canada les mobilise activement dans la chaîne d'approvisionnement.

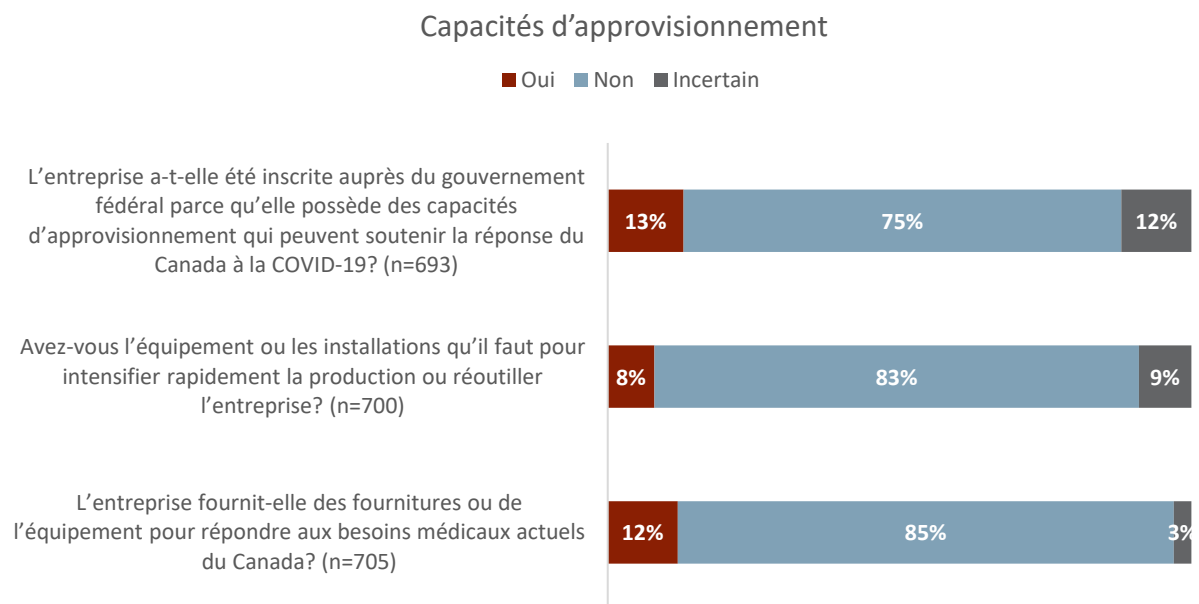


Figure 19

L'Équipe spéciale COVID-19 pour les entreprises autochtones recommande de mener d'autres recherches pour comprendre la capacité, les chaînes d'approvisionnement et la souplesse des entreprises autochtones, ainsi qu'approfondir la compréhension des obstacles qui existent dans les processus d'approvisionnement du gouvernement. De nombreuses autres questions ont besoin de réponse : Combien d'entreprises autochtones soumissionnent des contrats fédéraux? Combien de contrats sont actuellement attribués à des entreprises autochtones? Quelles sont les principales raisons pour lesquelles les soumissions sont infructueuses?

En fin de compte, les recherches et observations des membres de l'Équipe spéciale COVID-19 pour les entreprises autochtones montrent qu'il est nécessaire que le gouvernement du Canada accroisse ses efforts et la mobilisation à l'égard d'éventuels fournisseurs autochtones. Les gouvernements et les organisations autochtones nationales peuvent continuer à travailler ensemble pour jumeler les fournisseurs autochtones aux agents d'approvisionnement. Les efforts visant à accroître les possibilités d'approvisionnement pour les entreprises autochtones se révéleront mutuellement bénéfiques pour les entreprises et le gouvernement, et ce, en aidant les ministères fédéraux à atteindre une cible d'approvisionnement autochtone de 5 % et les entreprises autochtones touchées à rester à flot pendant la pandémie et la période de reprise prévue.



## Partie 6

# Conclusion et appels à l'action

## Conclusion

Depuis toujours, on manque de données et de renseignements approfondis sur l'économie autochtone au Canada. Ces lacunes sont encore plus importantes, du fait des répercussions sans précédent et souvent inégales de la pandémie de COVID-19 sur les entreprises autochtones. Il est crucial que les gouvernements et les entreprises comprennent les impacts immédiats sur l'économie autochtone ainsi que les besoins et les capacités de celle-ci si l'on veut assurer la survie des entreprises tout au long de la pandémie, ainsi que la stabilité, la croissance et l'expansion au moment de la reprise. L'Équipe spéciale COVID-19 pour les entreprises autochtones a élaboré ce sondage pour cerner l'état actuel de l'économie autochtone, informer les entreprises au cours des prochains mois et élaborer des stratégies et des politiques de rétablissement qui s'appuient sur des données approfondies.

Les données recueillies par le l'Équipe spéciale COVID-19 pour les entreprises autochtones ont révélé, sans surprise, que les entreprises autochtones font face à une crise sans précédent. Les participants ont principalement fait état d'impacts négatifs : les revenus ont diminué et les taux de survie prévus des entreprises sont faibles. Près de la moitié des entreprises autochtones sondées envisagent de présenter une demande d'aide gouvernementale, mais les données montrent également qu'il existe des obstacles à l'admissibilité et à l'accès aux mesures de soutien actuelles. Bon nombre des obstacles relevés dans le présent rapport sont exacerbés en fonction des données démographiques des répondants, comme le genre ou le groupe d'identité. Les femmes autochtones sont moins susceptibles d'avoir des relations d'emprunt, et les entreprises appartenant à des Inuits sont plus susceptibles de connaître d'importantes baisses de revenus. Ces premières constatations font ressortir la nécessité d'approfondir la recherche sur des groupes d'entreprises autochtones particuliers, en plus de tenir compte de la région, de l'emplacement (dans la collectivité ou à l'extérieur de la collectivité) et de l'industrie. D'autres recherches permettront de mettre des stratégies de rétablissement ciblées à la disposition de ceux qui en ont le plus besoin.

Les données figurant dans le présent rapport ont été recueillies au début de la pandémie de COVID-19 et d'autres recherches seront nécessaires pour franchir les prochaines étapes. La collecte de données devrait se poursuivre tout au long de la pandémie et de la phase de reprise, ainsi que par la suite. La reprise sera une période particulièrement instable pour les entreprises autochtones, qui devront faire face à d'autres obstacles et fonctionner en suivant de nouvelles lignes directrices en matière de santé. Les programmes de reprise et les mesures de soutien du gouvernement devront continuer à s'adapter à une situation en constante évolution et seront plus productifs s'ils s'appuient sur des données supplémentaires et tiennent compte des commentaires et intérêts des entreprises autochtones partout au pays.

## APPELS À L'ACTION

**Élaborer et mettre en œuvre des politiques, des programmes et d'autres mesures de soutien pour surmonter les obstacles supplémentaires pour les entreprises autochtones tout au long de la pandémie et de la phase de reprise prévue.** Les services de soutien devraient tenir compte des impacts différentiels et des facteurs comme le genre, l'identité et l'emplacement des entreprises. Tous les ordres de gouvernement devraient collaborer avec les entreprises autochtones et les organisations locales, régionales et nationales afin de créer conjointement des politiques qui répondent aux besoins uniques des entreprises autochtones de partout au Canada.

**Fournir un financement supplémentaire aux entreprises autochtones qui ont indiqué qu'elles risquent de fermer dans un avenir immédiat.** Cela peut comprendre des prêts commerciaux plus importants pour les répondants qui ont indiqué qu'ils auraient besoin de plus de 50 000 \$ en soutien financier au cours des six prochains mois; l'assouplissement des critères d'admissibilité et un accès amélioré au soutien financier pour les entreprises autochtones qui n'ont pas de relations d'emprunt actuelles ou antérieures; et le financement d'urgence pour les entreprises qui envisagent de fermer leurs portes d'ici un à six mois à défaut d'autre soutien.

**Élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'approvisionnement proactive pour les agents d'approvisionnement du gouvernement afin de mobiliser directement les entreprises autochtones qui peuvent fournir de l'EPI ou réorienter leur production pour en fournir.** En raison de leur petite taille, les entreprises autochtones peuvent être négligées dans les programmes d'appui au réoutillage industriel à grande échelle (y compris le Fonds fédéral stratégique pour l'innovation) pour fournir de l'EPI. La mobilisation active et continue des représentants des administrations (aux échelles fédérale, provinciale, territoriale et municipale) peut comprendre la communication directe avec les entreprises autochtones pour les demandes de propositions et les appels d'offres à venir; la coordination avec les organisations autochtones nationales pour assurer une communication accrue avec leurs réseaux d'entreprises autochtones; l'élaboration de guides et de foires aux questions pour s'y retrouver dans les processus d'approvisionnement complexes; la



mise en œuvre de mesures pour évaluer les soumissions retenues et en faire rapport; la tenue de réunions d'information avec les demandeurs non retenus. Tous les ordres de gouvernement devraient consacrer au moins 5 % de leurs fonds d'innovation, y compris le Fonds fédéral stratégique pour l'innovation, pour aider les entreprises autochtones à se rééquiper afin de lutter contre la COVID-19.

**Mener d'autres recherches pour comprendre les impacts sur les entreprises autochtones, et les besoins de celles-ci, au fur et à mesure de leur évolution durant la pandémie de COVID-19 et la période de reprise.** Au fur et à mesure que l'économie commence à rouvrir, il faut élaborer des mesures de soutien pour que les entreprises puissent fonctionner avec succès, conformément aux nouvelles lignes directrices en matière de santé. D'autres recherches pourraient porter sur des sujets comme la capacité de commerce et d'exportation, le commerce électronique, le travail à distance et d'autres besoins d'infrastructure numérique, ainsi que des programmes ciblés de formation et de perfectionnement des compétences.

**Offrir des activités de sensibilisation et des programmes pour accroître la connaissance et l'accessibilité des mesures de soutien gouvernementales.** Plus du quart (28 %) des répondants ne savaient pas s'ils demanderaient de l'aide du gouvernement. De nombreux répondants ont signalé que le processus de demande de Prestation canadienne d'urgence est difficile et contraignant. De plus, un répondant sur dix ne savait pas s'il s'était inscrit auprès du gouvernement fédéral pour fournir de l'EPI. Ces constatations montrent qu'il faut améliorer la communication et la sensibilisation de la part des différents ordres de gouvernement, en plus de simplifier les processus pour s'assurer que les entreprises autochtones sont à la fois conscientes des mesures de soutien offertes et en mesure d'y accéder. Étant donné que plus de 200 programmes sont actuellement offerts, cela représente une tâche pénible pour toute organisation et encore plus pour une entreprise individuelle. Il y a un besoin immédiat non seulement d'un guichet unique rassemblant les ressources (comme un répertoire ou un outil interactif), mais aussi d'autres renseignements pour permettre aux entreprises autochtones de comprendre les critères d'admissibilité et les besoins en matière de demande, en plus de pouvoir évaluer les risques et les possibilités des divers programmes.

## Bibliographie

Statistique Canada. 2020. « Enquête canadienne sur la situation des entreprises : les répercussions de la COVID-19 sur les entreprises au Canada, mars 2020 ». Gouvernement du Canada, le 29 avril 2020. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200429/dq200429a-fra.htm>.

Statistique Canada. 2020. « Tableau 1 : Pourcentage des entreprises qui ont déclaré avoir mis à pied du personnel et ont mis à pied 80 % ou plus de leur effectif, par secteur, Canada, mars 2020 ». Gouvernement du Canada, le 29 avril 2020. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200429/t001a-fra.htm>.

CCEA. 2016. « Promesse et prospérité : Sondage sur les commerces autochtones 2016 ». <https://www.ccab.com/wp-content/uploads/2017/04/CCAB-PP-Report-V2-FR-SQ.pdf>.